

## Bulletin de soutien aux projets de recherche de l'hôpital européen Georges-Pompidou (R/M223)

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :  
Hôpital européen Georges-Pompidou – Direction du mécénat – 20 rue Leblanc - 75015 Paris  
ou à l'adresse suivante : [mecenat.pompidou@aphp.fr](mailto:mecenat.pompidou@aphp.fr)

M.  Mme. NOM\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Adresse\* : \_\_\_\_\_  
Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_  
Pays\* : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

\*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : \_\_\_\_\_ €

100€  500€  1 000€  3 000€  5 000€

Rappel : 75% du montant de votre don est déductible de votre Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI – ex ISF)

### J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital européen Georges-Pompidou ».
- Par carte bancaire sur notre formulaire sécurisé : <https://donner-hopital-pompidou.iraiser.eu/donIFI/>
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don Hôpital Pompidou » et en précisant mes nom et prénom ou le nom de mon entreprise/association/fondation.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004213	73	Régie HEGP
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 373			TRPUFRP1	

Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature :

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'hôpital européen Georges-Pompidou est habilité à recevoir des dons et des legs (instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L.6141-2-1). Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

